

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1463

Artikel: Crimes d'honneur et violences : l'Etat prive les Pakistanaïses de toute protection
Autor: Schellenberg, Samuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

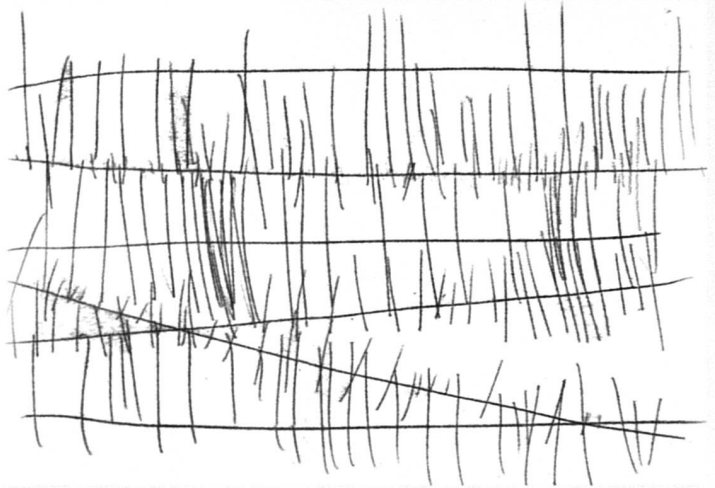
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Crimes d'honneur et violences

L'Etat prive les Pakistanaïses de toute protection

Dans un rapport intitulé *Pakistan. Les femmes ne sont pas suffisamment protégées*, Amnesty International dénonce les crimes d'honneur dont sont victimes les femmes au Pakistan et le fait que le gouvernement pakistanais ne les protège pas contre les formes de violences en forte augmentation qu'elles subissent au sein de leur famille, de leur communauté ainsi qu'en détention.

SAMUEL SCHELLENBERG, AMNESTY INTERNATIONAL

Au Pakistan, des homicides pour des questions d'honneur sont signalés quotidiennement. Les plus hautes instances gouvernementales et les responsables de l'appareil judiciaire ont reconnu qu'ils constituaient des meurtres (!). Peu d'initiatives concrètes ont toutefois été prises pour empêcher qu'ils soient commis. Les meurtres pour des questions d'honneur sont commis par des hommes qui considèrent que leur épouse, leur fille ou leur sœur n'a pas respecté, d'une manière ou d'une autre, les normes qui régissent le comportement des femmes, et qu'un tel manquement rejaillit sur l'«honneur» des hommes et peut lui porter atteinte. Bien souvent, les soupçons reposent sur des motifs futiles qui ne sont rien de plus que des suppositions quant à l'éventuelle infidélité d'une femme. Certains hommes se sentent également déshonorés si «leur» femme sollicite le divorce ou est victime d'un viol. L'apparition récente de faux meurtres d'honneur est également inquiétante: des hommes accusent leurs épouses de les avoir déshonorés avec des hommes riches simplement pour en retirer un profit. La femme est déclarée «kari» (femme noire; celle qui apporte la honte) et tuée, tandis que le suspect doit payer le mari pour être «gracié».

Le rapport publié par Amnesty International, le cinquième sur la situation des femmes au Pakistan, résume par ailleurs les engagements que le gouvernement actuel a pris en faveur des droits des femmes. Il expose en outre des cas de violences et les insuffisances du système de justice pénale, avant d'énoncer des recommandations. Les violences domestiques, notamment les coups, le viol, le jet d'acide, les brûlures et les homicides, sont répandues au Pakistan. Rares sont les femmes qui déposent une plainte, celles qui font cette démarche ne sont souvent pas prises au sérieux et elles sont renvoyées chez leur mari violent. La loi n'est pas appliquée de manière égalitaire et les décisions rendues reflètent souvent le parti pris sexiste des juges. Les femmes très pauvres, de même que celles qui appartiennent aux minorités religieuses et celles qui sont soumises au travail forcé, risquent tout particulièrement d'être victimes de violences dans leur foyer et au sein de leur communauté.

Acteurs sociaux, bougez-vous!

Le jet d'acide est de plus en plus fréquemment utilisé. Les brûlures qu'il provoque n'entraînent généralement pas la mort, mais les victimes souffrent et perdent l'estime d'elles-mêmes. Horriblement défigurées, elles restent confinées à leur domicile. Le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour restreindre la vente d'acide ni pour punir ceux qui s'en servent pour s'en prendre aux femmes. La pratique des mariages forcés de très jeunes filles continue et, bien que l'esclavage soit illégal au Pakistan, des femmes et des jeunes filles sont toujours utilisées comme monnaie d'échange pour régler des dettes ou des conflits. Des ventes publiques de jeunes filles et de femmes sur des marchés ont été signalées dans des régions sous-développées, notamment certaines parties du Baloutchistan.

Le Pakistan est un pays à la fois d'origine et de transit pour le trafic des femmes à des fins de travail domestique, de mariage forcé ou de prostitution. Cette forme d'esclavage est organisée par des réseaux criminels qui s'étendent à toute l'Asie du Sud. Pakistanaïses ou étrangères issues de ce trafic, des femmes sont tuées

si elles refusent de se livrer à la prostitution. Les femmes détenues continuent d'être régulièrement victimes de violences; malgré des promesses de réforme, la police n'a pas cessé d'avoir recours à la torture pour intimider les prisonnières, les harceler et les humilier dans le but de leur extorquer de l'argent ou d'obtenir des informations. Les cas de viol en détention sont nombreux.

Le gouvernement pakistanais est en mesure de mettre en œuvre les recommandations de l'organisation, qui n'exigent pas des moyens importants, mais une volonté politique et la conviction que les violences à l'encontre des femmes sont inacceptables et ne peuvent être tolérées plus longtemps. Toutefois, la discrimination exercée par la société dans son ensemble est à l'origine des violences infligées aux femmes. Le gouvernement, les partis politiques, les groupes religieux, tous les éléments de la société civile ainsi que les individus, tous ont un rôle à jouer dans ce domaine et doivent s'engager en faveur de l'égalité de tous les êtres humains, quel que soit leur sexe. »

Le prix de l'honneur masculin bafoué

En mars dernier, Bakhsh Ali, 55 ans, et Hidayat Khatoon, une veuve de 60 ans, ont été tuées par le fils de celle-ci dans le village de Chandan (district de Sukkur). Lorsqu'il s'est livré à la police, le meurtrier a déclaré qu'il avait tué ces deux femmes parce que des villageois l'avaient provoqué en insinuant que sa mère avait une liaison. En novembre 2000, Mohammad Umar Magsi a tué à coups de hache sa fille de onze ans, qu'il soupçonnait d'entretenir une relation illicite. Il a également tué son épouse et sa fille cadette, qui avaient tenté d'intervenir. Le 8 janvier 2001, Riaz Ahmed, qui soupçonnait son épouse d'adultère, l'a tuée à coups de hache ainsi que ses trois filles et ses deux fils. Le 16 janvier 2002, Jamal a jeté des grenades sur la maison de son beau-père car sa femme refusait de reprendre la vie commune. Cinq personnes de la famille ont été tuées et huit autres blessées. SS